



CONSEIL D'ÉCOLE du 25/02/2022

Ordre du jour :

- Bilan de la situation sanitaire.
- PPMS et Exercice.
- Bilan coopérative.
- Projets.
- Le devoir de réserve du personnel de l'école.
- Surveillance et sécurité dans la cour.
- Problèmes techniques à signaler.
- Travaux et déménagement.
- Questions des parents d'élèves.

Le conseil est informé que dans un mail du 23/02/2022, adressé au directeur, Mr Serpillon (Maire) et Me Lemaire (Adjointe) indiquent être en désaccord avec certains points de l'ordre du jour et refusent de participer à ce conseil d'école.

M. le directeur excuse l'absence de M. Shoch (Enseignant des cm1/cm2) qui est absent depuis le début de la semaine.

M. le directeur excuse également l'absence de Me Serpillon (Représentant de Parent d'élève) qui a préféré s'isoler en raison de cas positif de Covid dans son foyer.

Sont Présents :

Mr Syllebranque, Mme Syllebranque, Mme Dudziak, Mme Wiltrant.
Mme Lecot, Mme Wilmo, M. Bouleau.

- Bilan de la situation sanitaire de l'école :

Ecole peu concernée jusqu'alors comparée aux constats qui pouvaient apparaître dans les médias jusqu'à ce début d'année 2022.

Cela s'est compliqué avec le variant Omicron en janvier.

Semaine 1 : Quelques cas intra-familiaux. Le nouveau protocole permettait aux enfants d'être présents en classe après un test négatif.

Semaine 2 : 3 cas confirmés > demandes de tests pour 15 élèves contacts.

Semaine 3 : 10 nouveaux cas confirmés > demandes de tests pour 68 élèves contacts.

Semaine 4 : 5 nouveaux cas confirmés > demandes de tests pour 12 élèves contacts.

Semaine 5 : 4 nouveaux cas confirmés > demandes de tests pour 26 élèves contacts.

Période de Vacances

Semaine 6 : A la reprise, 3 élèves, testés positifs de covid, sont absents. 1 enseignant est absent et remplacé.

Le directeur : « Je remercie les parents pour leur compréhension et pour le respect du protocole dont ils font preuve.

Je remercie également les parents qui ont parfois fait le choix d'isoler pour protéger les camarades, lors de cas positifs au sein du foyer par exemple, alors même que le protocole les autorisait à revenir en classe.

Je remercie les enseignants qui ont respecté le protocole en envoyant du travail à distance régulièrement aux enfants dont l'absence été justifiée par le covid. Du travail était envoyé chaque jour par mail pour la majorité des élèves. »

- Plan Particulier de Mise en Sureté :

Diagnostic de sécurité :

M. le maire et le directeur se sont rencontrés le 7 octobre pour réaliser un diagnostic de sécurité demandé par la Direction Académique. Avec une clôture en grilles de chantier modulables, l'état de certains éléments de fermeture comme la grille du bas, ou encore la classe délocalisée, de nombreux points ont été pointés comme problématiques.

Il a été convenu que la municipalité et le directeur rédigeraient, chacun, une ébauche du diagnostique pour qu'elles puissent être compilées ensuite.

La mairie a transmis son document à l'école le 6 décembre ?

Le directeur a mis en forme et compléter de nombreux points.

Le diagnostique, une fois rédigé, a été envoyé en Mairie le 9 décembre. Sans retour, il a demandé par mail à M. le Maire si le document lui convenait. Une nouvelle fois sans réponse, le document a été transmis à la direction Académique pendant les vacances de Noël sans l'avis de la municipalité.

L'exercice obligatoire devait également être réalisé avant les vacances de Noël mais celui-ci a été reporté à plusieurs reprises.

- Au retour des vacances de Toussaint (du 8 au 22/11), en raison de l'absence de clôture. L'école était totalement ouverte sur la rue. Il était difficile de réaliser un exercice crédible dans cette situation.

- J'ai finalement programmé l'exercice pour le 2/12 au matin (Pas de ligne téléphonique et un enseignant absent non remplacé)

- En raison d'une panne de ligne téléphonique et de l'absence d'un enseignant non remplacé, l'exercice a été reporté le 9/12 au matin (Pas de ligne téléphonique)

Une nouvelle fois sans ligne téléphonique, l'exercice a finalement été reporté à après les vacances scolaires et réalisé le Jeudi 6/01/2022.

L'exercice s'est bien déroulé pour la majorité des classes.

Un problème a signalé : La classe des CE au presbytère n'a pu être alertée. Le moyen de communication n'était pas opérationnel (Non activé par l'enseignant).

Un autre problème qui n'a pas impacter le résultat de l'exercice. Les interphones ont des problèmes de piles qui ne se rechargent plus. L'équipe a constaté qu'il est arrivé à plusieurs reprises, pendant les vacances, que les combinés soient débranchés (ménage, travaux ?) et non rebranchés. Les piles se déchargent alors complètement et deviennent défectueuses ensuite.

Le directeur a demandé au personnel de prêter attention à ce petit souci.

Mais il nous faut par conséquent remplacer les piles.

La municipalité pourrait-elle nous fournir quelques jeux de piles rechargeables ?

La question transmise à la municipalité par mail.

▪ Bilan de la coopérative scolaire :

CHARGES		PRODUITS	
Achats pour actions	0,00 €	Recettes d'actions	1472,00 €
Sorties Scol / Activités Edu	186,66 €	Participation Coop de Classes	2041,40 €
Assurances + adhesion OCCE	203,50 €	Subventions Mairie	0,00 €
Achats de biens durables	184,38 €	Mutualisation OCCE	0,00 €
Cadeaux de Noël	514,00 €		
Goûter de Noël	81,18 €		
Total des charges:	1169,72 €	Total des produits:	3 503,40 €
Résultats de l'année 2021 / 2022 :		+ 2 333,68 €	

- En attente de facture du photographe.

- Bilan marché de Noël :

Le directeur explique qu'un fond de caisse a été demandé à l'école par des parents d'élèves pour faire une vente au marché de Noël.

La caisse lui a été rendue avec 56.50€ de différence. Le directeur demande à quoi correspond cet argent.

Un parent d'élève répond qu'il s'agit de la vente effectuée.

Le directeur explique qu'il a été informé que des achats de fleurs avaient été réalisés pour cette vente. Le directeur demande donc si ces 56,50€ ne doivent pas être rendus pour rembourser les parents. Un parent d'élève indique que les achats avaient été réalisés en arrangement avec une autre association et que les 56,50€ sont à créditer au compte de l'école.

A la demande des parents qui ont réalisés cette vente, les 56,50€ seront donc ajoutés aux recettes d'actions.

- Projet Cirque :

Le projet a déjà été évoqué au premier conseil d'école. Nous avons sollicité la municipalité pour une subvention. Comme pour les classes découvertes les années précédentes, ce type de projet a un coût important pour une école, et nous avons demandé à la municipalité si une participation financière serait possible.

La municipalité n'avait apporté aucune réponse lors du 1^{er} conseil, cette demande a-t-elle été étudiée ?

La question sera transmise à la municipalité par mail.

Un représentant de Parent d'élève précise qu'il a posé la question à la municipalité et qu'il lui aurait été répondu qu'il faudrait que l'école transmette un devis.

M. Le directeur s'étonne. Je n'ai obtenu aucune réponse de la part de la municipalité, nous possédons notre budget prévisionnel mais rien ne m'a été demandé.

Je joindrais donc ces pièces lors de la transmission de ma question.

- Projet Grande Lessive :

C'est un projet de Me L'inspectrice. Il s'agit d'un événement Artistique dans lequel Me L'inspectrice demande à toutes les écoles de la circonscription de s'inscrire. Un thème est imposé. Cette année, il s'agit des « ombres protégées ». Le but de cette action est de produire des réalisations artistiques et d'investir un lieu public en installant des cordes à linge pour y suspendre les créations des élèves.

L'équipe s'est réunie le 21 janvier pour prévoir l'organisation matérielle et pédagogique.

Un mail a été envoyé à Mr le Maire, le 27/01, concernant le lieu public à investir et une aide pour l'installation. Aucune réponse n'a été apportée à ce jour. L'école attend une réponse.

- Devoir de réserve du personnel de l'école :

Des informations concernant des situations ou des événements de classe circulent sur les réseaux sociaux ou par sms et informent les parents avant même que l'enseignant n'est pu prendre contact avec les parents (avant même la fin de journée).

Le directeur souhaitait faire un rappel et demander à la responsable du personnel de bien vouloir le transmettre. L'ensemble des fonctionnaires de l'Education Nationale, comme ceux qui relèvent d'une collectivité locale sont tenus par le devoir de réserve et à l'obligation de discrétion professionnelle. La communication aux parents relève de la personne responsable de l'encadrement pendant le temps scolaire (Enseignant responsable ou Chef d'établissement). Ces communications inadaptées provoquent des situations de quiproquos qui peuvent rapidement dégrader les relations avec les parents.

Un représentant des parents d'élèves demande si s'il s'agit d'une anticipation aux problèmes ou si les enseignants ont déjà été confrontés à des problèmes.

Le directeur répond que ce rappel est fait parce que les collègues ont fait remonter des situations qu'il a fallu gérer.

Un représentant des parents d'élèves demande s'il ne serait pas mieux de s'adresser directement aux personnes concernées.

Le directeur répond – « Cela a déjà été fait les années passées mais Me Lemaire, Adjointe, m'a demandé, en juin dernier, en présence de Me l'Inspectrice, de ne plus m'adresser directement au personnel communal.

Attention, je ne veux attirer de problème à personne, d'ailleurs je m'adresse à l'ensemble du personnel. Je souhaite juste faire un rappel pour chacun soit vigilant... personnel municipal, enseignants et parents. »

▪ Surveillance et sécurité dans la cour de l'école :

Un mail relevant des problèmes de sécurité et mettant en cause la surveillance des enseignants a été envoyé à l'inspection académique par la municipalité.

En dehors de ce courrier, personne n'a pris contact avec les enseignants pour expliquer cette action. Un courrier envoyé à la hiérarchie n'est pas anodin. L'équipe souhaitait des explications.

Le directeur : - « Je pense que les 2 années passées démontrent que dans les conditions matérielles les plus difficiles, grâce à une surveillance particulièrement vigilante nous avons traversé tout cela sans accident.

Je rappelle que concernant la sécurité, l'équipe est effectivement en charge de la surveillance des élèves mais pas de l'aménagement de la cour.

Nous ne comprenons pas cette démarche. »

Ma municipalité n'est pas présente pour expliquer ce qui a motivé ce courrier.

Un représentant de parents d'élèves déplore ce climat délétère et la mauvaise communication entre l'école et la municipalité.

M. le Directeur explique en effet que la communication est difficile.

– « La communication est même presque inexistante aujourd'hui. Je pense ne pas être compris lorsque je procède à un signalement ou à une demande. Je ne le fais pas pour mon confort personnel. J'ai la responsabilité d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions et surtout en toute sécurité. Je suis prêt à passer en revue toutes les demandes faites à la Mairie ces 2 dernières années. Je conserve toute la communication et les photos associées. Signaler n'est pas accuser ! »

Un représentant des parents d'élèves suppose que la communication par mail est peut-être trop formelle et qu'il faudrait revenir à des échanges autres.

Le directeur : - « Aujourd'hui la communication orale est impossible. Je n'ai pas rencontré l'adjoint délégué à l'école depuis le conseil d'école d'octobre. Les mails restent pour la plupart sans aucune réponse. Que dois-je faire ? Attendre l'accident ?

Me l'Inspectrice est venue constater l'état de la cour de récréation (le 9 septembre). Ma hiérarchie me rappelle que, pour les problèmes de sécurité, après signalement à la municipalité je suis « couvert ». Malheureusement, je ne m'imagine pas appeler un parent pour lui expliquer que son enfant a perdu un œil sur une patte en métal qui n'avait rien à faire là, avec pour seule explication : « j'ai signalé mais rien a été fait, je ne suis plus responsable ». Si cela arrivait, je me sentirais toujours responsable ! C'est pourquoi nous redoublons de vigilance et que nous ne comprenons pas le courrier envoyé à l'inspection par la municipalité. »

Une enseignante intervient : - «Je précise que pour la plage horaire désignée par la mairie dans ce courrier, c'est moi qui occupait la cour. J'ai vu M. Lemoine (Adjoint) qui se trouvait de l'autre côté de la grille. Il ne m'a pas adressé la parole. S'il avait observé quelque chose, il aurait pu me le signaler directement. Au moment où M. Lemoine est passé, les enfants jouaient à 1.2.3 soleil, et donc oui ... ils touchaient les grilles. Je ne peux pas leur demander d'être en lévitation au milieu de cet espace sans toucher aux barrières. Je signale aux parents que vous avez des enfants formidables. Capables de s'occuper et jouer avec simplement 2 plaques d'égouts, sans matériel dans un enclos de grilles des chantiers avec un espace limité.»

Le directeur : - «J'ajoute que les barrières dont il est question, dans ce courrier, ont été refixées 2 jours plus tard après le passage de quelques parents en mairie alors que l'école en avait fait la demande depuis 12 jours.

Vous imaginez bien que c'est incompréhensible pour moi. Lorsque je le signale, rien n'est fait. Lorsque les parents se déplacent en Mairie le problème est résolu en 2 heures. Comment se positionne la municipalité ? Il y avait danger ou pas ? »

Un représentant de parents d'élèves propose que les problèmes signalés en Mairie soient également signalés aux représentants des parents d'élèves pour que ceux-ci puissent jouer leur rôle et également interpeller la municipalité si cela est nécessaire.

Le directeur répond qu'il a déjà été accusé, par Me l'adjointe, de monter des parents contre la Municipalité. Il suppose que cela ne soient pas bien pris.

Le directeur ajoute que tous les parents ont des yeux, qu'ils sont apparemment entendus par la Mairie et qu'ils peuvent effectivement avoir leur rôle à jouer.

▪ Besoin matériels et commandes :

- Commande matériel de motricité et matériel de classe pour les TPS/PS :

Au conseil d'école de Juin 2020 l'école a demandé de subvention de 543,60€ pour des manuels scolaire

La subvention avait été refusée. La municipalité avait proposé de rembourser l'année suivante.

En Octobre 2020, la municipalité à remplacé ce remboursement par un budget supplémentaire pour la rentrée suivante.

En octobre 2021, au 1^{er} conseil d'école, la municipalité a donné son accord pour une commande chez Manutan-Collectivité sur ce budget.

Un mail précisant les références des articles et les liens direct sur le site web du fournisseur a été envoyé en mairie le 9/11/2021. Il s'agit de matériel pédagogique, pour un montant de 328,54€.

L'école n'a aucun retour ni aucune information concernant cette commande.

La question sera transmise à la municipalité par mail.

- Suppression des Bancs :

Il a été dit précédemment que les conditions d'accueil dans la cour ne sont pas évidentes. En début d'année, les élèves avaient des bancs. Depuis juin dernier, à chaque conseil d'école, l'équipe a demandé à ce qu'1 des bancs soit réparé.

Mais au retour de vacances de Noël, ils ont tous disparus !

La municipalité a informé l'école que les bancs étaient dangereux.

L'équipe ne comprend pas vraiment la dangerosité soudaine de ces bancs qui n'ont pas bougés depuis juin dernier.

Le directeur : -« Ces bancs sont présents, depuis mon arrivée dans l'école en 2005. Concernant la dangerosité, nous n'avons eu à déplorer aucun incident lié à leur utilisation

et à leur présence dans la cour. Ces bancs étaient utilisés par les élèves pour poser des affaires, les boîtes de goûter, etc... Aujourd'hui sans bancs, ni même appuis de fenêtre. Les affaires des élèves se retrouvent sur le sol. Serait-il possible de remplacer ces bancs ?

La question sera transmise à la municipalité par mail.

- Problèmes techniques à signaler :

- Matériel informatique et connexion internet :

Matériel informatique :

La municipalité a demandé que ce point soit ajouté à l'ordre du jour. La municipalité est absente. L'école n'a pas d'information sur ce sujet.

Le directeur rencontre toujours les mêmes problèmes avec l'ordinateur de direction qui approche allègrement de ses 18 ans. Mais aujourd'hui un autre problème vient se greffer à cela, la connexion internet.

Connexion internet :

Nous avons de gros problèmes de ligne téléphonique depuis le mois de novembre.

Coupures fréquentes d'internet et de téléphone. Dans cette situation les parents ne peuvent pas joindre l'école (en plein boum des déclarations de cas de covid, c'était très ennuyeux).

Il a fallu que j'envoie des demandes de tests de mon ordinateur personnel, le soir, parce que je n'avais pas de connexion à l'école.

J'ai pu remarquer une correspondance entre les coupures et les pluies.

Et j'ai également pu constater que le boîtier de la réglette téléphonique (sur la façade arrière du bâtiment) était décroché du mur.

J'ai signalé à La municipalité, dans un mail du 14/12 qu'il faudrait peut-être refixer le boîtier de la barrette téléphonique pour qu'il ne se remplisse pas d'eau. Aujourd'hui le problème persiste et le boîtier n'est pas refixé.

Je rappelle que le 8 rue Théodore Fontaine (adresse de l'école) est éligible à la fibre.

Une solution est-elle prévue pour ce problème ?

La question sera transmise à la municipalité par mail.

- Problème de coupure d'électricité.

L'école rencontre également de régulières coupures d'électricité dans 2 bâtiments. Dans le bâtiment bas (CP) et dans le nouveau bâtiment.

Est-ce que une solution est-elle susceptible d'être apportée rapidement ?

La question sera transmise à la municipalité par mail.

- Avancement des travaux de rénovation et déménagement :

Ce point a été ajouté à la demande de la municipalité. La municipalité souhaitait également aborder la question d'une inauguration. Le directeur n'a pas connaissance de l'avancement des travaux et ne peut donner aucune information sur ce point.

Un représentant de parents d'élèves suppose que le déménagement aura lieu aux vacances de pâques.

Le directeur répond qu'il a reçu un mail de la municipalité allant dans ce sens mais qu'il préfère laisser la parole à la municipalité sur ce sujet.

L'enseignante de CP intervient pour demander à ne pas déménager sa classe avant la fin de la l'année scolaire. Il restera 10 semaines jusqu'à la fin de l'année. L'enseignante trouve dommage de perturber les élèves pour une période si courte. L'enseignante rappelle qu'une classe n'est pas seulement un ensemble de meubles. Il y a une organisation, des

affichages, organisés eux aussi. L'enseignante ajoute que qu'un déménagement demande énormément d'investissement de l'enseignant sur son temps personnel et qu'il faudrait peut-être aussi se poser la question de leur disponibilité pour remettre en place la classe avant l'accueil des élèves. Il n'est pas normal de devoir préparer le déménagement et de préparer ou déballer des cartons en présence des élèves. Il n'est pas question de prendre sur le temps scolaires comme nous avons déjà pu le faire auparavant.

Le directeur ajoute qu'avant de se poser la question de « quand ? », il faudrait se poser la question du « qui va où ? ». « J'ai pu observer en faisant mon curieux par la fenêtre que les classes avaient été réaménagées. Déplacement de porte-manteaux, radiateurs, portes supplémentaires, tableaux plus petits. Il faudrait que l'équipe puisse visiter les locaux pour pouvoir déterminer les effectifs à affecter dans chaque salle de classe. »

Est-ce qu'une classe des classes élémentaire restera le nouveau bâtiment ? Où serait-il possible d'implanter notre espace bibliothèque/Ludothèque ? Quels élèves devront être obligés de sortir du bâtiment pour aller aux toilettes ? Ce sont des questions qu'il faut se poser !

- Questions de parents d'élèves.

Des parents souhaitent poser des questions concernant les démarches pédagogiques de M. Shoch, enseignant de CM.

Le directeur indique que seul Mr Shoch peut répondre à ces questions. Il est absent et sera de retour Lundi 28. Le directeur suggère aux parents de prendre Rendez-vous avec l'enseignant.

Pas d'autres questions. Clôture du conseil.